

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 octobre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 octobre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Présidente par intérim
du Conseil d'administration de la Commission
d'indemnisation des Nations Unies**

Au nom du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer un rapport sur les travaux du Conseil à sa quatre-vingt-troisième session, qui s'est tenue à Genève le 3 octobre 2017. Vous trouverez ci-joint le texte complet des conclusions adoptées par le Conseil ainsi que des documents supplémentaires*. Je tiens toutefois à appeler votre attention sur quelques-unes des questions abordées durant la session.

Étant donné que la présidence du Conseil d'administration reste vacante, l'Égypte a accepté de présider la quatre-vingt-troisième session.

À la séance plénière d'ouverture, le Conseil d'administration a entendu les représentants des Gouvernements koweïtien et iraquien, y compris une délégation du Comité d'experts financiers, qui est responsable du contrôle des recettes pétrolières de l'Iraq.

En adoptant les décisions 272 (2014), 273 (2015) puis 274 (2016), le Conseil d'administration a différé jusqu'au 1^{er} janvier 2018 l'obligation, pour l'Iraq, de verser au Fonds d'indemnisation des Nations Unies 5 % des produits de ses ventes à l'exportation de pétrole et de produits pétroliers. En conséquence, aucun versement n'a été effectué depuis octobre 2014. Compte tenu des trois reports consécutifs d'un an, le Conseil a poursuivi l'examen de ce qu'il est possible de faire pour garantir le règlement des 4,6 milliards de dollars restant à verser au titre de la dernière indemnisation en suspens et mettre un terme au mandat de la Commission. Le Gouvernement de l'État du Koweït avait introduit cette demande d'indemnisation au nom de la société Kuwait Petroleum Corporation, qui s'était vu octroyer, en 2000, 14,7 milliards de dollars au titre des pertes de production et de la baisse des ventes consécutives aux dommages causés aux champs de pétrole koweïtiens. Cette indemnité est la plus élevée jamais octroyée par la Commission.

Le Conseil d'administration a adopté la décision 275 (2017) dans laquelle il accorde aux Gouvernements iraquien et koweïtien un délai supplémentaire afin qu'ils s'entendent sur les moyens de faire en sorte que le dernier versement ait lieu d'ici à la fin de 2021. Les options proposées seront examinées lors d'une session extraordinaire du Conseil d'administration, le 21 novembre 2017.

* Non inclus dans le présent document.



À cet égard, et comme indiqué dans la décision, les Gouvernements iraquien et koweïtien doivent présenter les options pour examen par le Conseil d'administration avant le 14 novembre 2017. Bien qu'il soit conscient de la situation budgétaire exceptionnellement difficile de l'Iraq, le Conseil n'aura pas d'autre choix que d'opter pour l'une des options examinées à sa quatre-vingt-deuxième session si des possibilités de nature à mettre un terme au mandat de la Commission dans un avenir proche ne lui sont pas présentées.

S'agissant de la demande d'accès aux archives de la Commission formulée par l'Iraq, le Conseil d'administration a examiné la question à la lumière de la lettre datée du 1^{er} août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2017/721](#)) et des déclarations faites par la délégation iraquienne à la séance plénière d'ouverture. À l'occasion de l'examen de la question, le Conseil d'administration a rappelé que les pièces constitutives des demandes d'indemnisation introduites par des particuliers avaient été détruites conformément à la politique approuvée d'archivage des dossiers de la Commission; que les informations limitées dont disposait encore la Commission ne renfermaient aucun détail sur les caractéristiques des pertes invoquées dans les demandes d'indemnisation des particuliers; que, conformément à sa politique de confidentialité, il ne divulguait pas les noms des particuliers ayant introduit une demande d'indemnisation auprès de la Commission (catégories A, B, C et D); que la Commission n'avait accordé des indemnités que pour des pertes résultant directement de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990 et 1991, et que toute demande concernant des pertes survenues en dehors de cette période n'aurait, dès lors, pas donné lieu à indemnisation; que pour toutes les demandes d'indemnisation de la catégorie E (déposées par des sociétés) et de la catégorie F (déposées par des entités publiques), qui représentent 77,7 % du montant total des indemnités accordées, des informations détaillées avaient été transmises à l'Iraq. Le Conseil d'administration adressera à l'Iraq une lettre à ce sujet.

Le Conseil d'administration a adopté le rapport du Comité des questions administratives, qui s'est réuni durant la session et a approuvé le budget de la Commission pour 2018.

Comme indiqué plus haut, une session extraordinaire se tiendra le 21 novembre 2017 et la prochaine session ordinaire du Conseil d'administration devrait avoir lieu le 25 avril 2018 (date à confirmer).

La Ministre plénipotentiaire,
Représentante permanente adjointe,
au nom du Conseil d'administration
(*Signé*) Heidy Serry